

143 000 €

54 m²

2 pièces

Mers-les-Bains



Type d'appartement	T2
Surface	54.17 m ²
Séjour	26 m ²
Balcon	3 m ²
Pièces	2
Chambres	1
Salle de bains	1
WC	1 Indépendant
Étage	2
Epoque, année	1910 Ancien
État général	Petits travaux à prévoir
Chauffage	Electrique Individuel
Cuisine	Aménagée, Coin cuisine
Ameublement	Non meublé
Ouvertures	PVC, Double vitrage
Exposition	Sud-Ouest
Ascenseur	Non
Cave	Oui

Référence VA2143, Mandat N°3837 Appartement de type T2 dans le quartier plage à deux pas des commerces, implanté au deuxième étage d'une petite copropriété, il se compose: une entrée donnant sur un salon-séjour lumineux de 26 m² avec balcon offrant une jolie vue mer, s'ensuit un coin cuisine aménagée, un wc indépendant, une chambre avec placard et une salle de bain. Menuiseries extérieures en double vitrage pvc avec volets roulants électriques et volets bois de type persienne, chauffage et chauffe-eau électrique. On trouve également une cave privée.

Mandat N° 3837. Honoraires à la charge du vendeur. Dans une copropriété de 6 lots. Aucune procédure n'est en cours. Classe énergie F, Classe climat C. Logement à consommation énergétique excessive. La loi impose que le niveau de performance énergétique (DPE) du bien immobilier, actuellement de classe F, soit compris, à compter du 1er janvier 2028, entre la classe A et la classe E. Montant moyen estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard, établi à partir des prix de l'énergie de l'année 2021 : entre 1320.00 et 1830.00 €. Nos honoraires :

<http://files.netty.immo/file/therigny/honoraires>

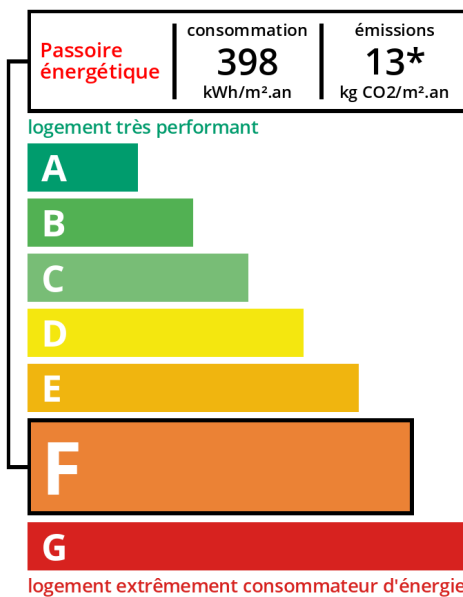
Les points forts :

- Aperçu mer
- Beaux volumes
- Quartier balnéaire

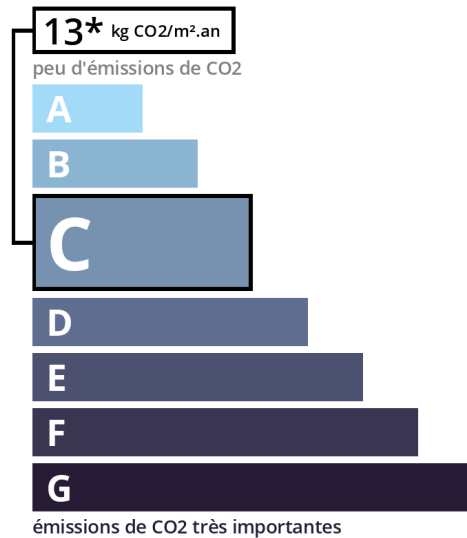
Description des pièces	Niveau :
	- wc : 0.98 m ²
	- Couloir : 2.51 m ²
	- Cuisine : 5.80 m ²
	- Salle de bain + placard : 8.17 m ²
	- Cave : 9.85 m ²
	- Chambre : 10.62 m ²
- Salon-séjour : 26.09 m ²	



THERIGNY IMMOBILIER
41, rue Marcel Holleville
80350 Mers
www.therigny-immobilier.com
contact@therigny-immobilier.co
m
02 35 50 00 55



* Dont émissions de gaz à effet de serre



• Caisse de garantie . La société ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

Document non contractuel

